

Séance publique du conseil communal du 8 août 2022

1. Approbation d'actes, de contrats et de conventions ;
2. Approbation d'un projet d'aménagement particulier "In den Espen" à Redange/Attert ;
3. Approbation de la modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier – « quartier existant » « partie écrite – infrastructures publiques » ;
4. Saisine du projet de modification ponctuelle du PAG « In der Kourescht » à Redange/Attert ;
5. Allocation d'un subside au comité d'organisation World Rescue Challenge 2022 a.s.b.l. ;
6. Transfert d'un don à l'Office Social du Canton de Redange suite à la dissolution de l'association « Frënn vum 3. Alter » ;
7. Approbation du projet de réaménagement de la rue Faubourg et de la rue Rodenbusch à Nagem ;
8. **HUIS CLOS** : Nomination définitive d'un fonctionnaire du groupe de traitement B1, sous-groupe administratif ;
9. **HUIS CLOS** : Promotion d'un fonctionnaire au groupe de traitement A1, sous-groupe scientifique et technique ;
10. Pénurie d'eau – phase orange ;

Présences: M. Henri GEREKENS, bourgmestre, M. Luc PAULY et M. Tom FABER, échevins, M. Jeff MULLER, Mme Monique KUFFER, M. Charles WELTER et M. Raymond REMAKEL, conseillers.

Mme Muriel SEIL-NOURISSIER, secrétaire.

Absences : M. Jean Valentin BODEM, conseiller, excusé.

Approbation d'actes, de contrats et de conventions

Approbation de la convention du Service pour Jeunes a.s.b.l. "Réidener Jugendtreff" de Redange/Attert, conclue avec l'État du Grand-Duché de Luxembourg, les communes de Beckerich, Ell, Grosbous, Préizerdaul, Rambrouch, Redange/Attert, Useldange, Wahl, Saeul et l'organisme gestionnaire "Réidener Jugendtreff" a.s.b.l. pour l'année 2022 et dont la

participation de la commune de Redange/Attert se chiffre à 33.092,00.- €.

Approbation d'un projet d'aménagement particulier « In den Espen » à Redange/Attert

Approbation du projet d'aménagement particulier « In den Espen » à Redange/Attert, élaboré par le bureau d'architectes, urbanistes et ingénieurs conseils E-Cone s.à.r.l, sur initiative de NILAF s.à.r.l., YouBuild s.a. et la Congrégation des Franciscaines de la Miséricorde.

Approbation de la modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier – « quartier existant » « partie écrite – infrastructures publiques »

Approbation du projet de modification du plan d'aménagement particulier « quartier existant » « partie écrite – infrastructures publiques », élaboré par le bureau CO 3 s.à.r.l. de Luxembourg sur initiative de l'Administration communale de Redange/Attert.

Saisine du projet de modification ponctuelle du PAG « In der Kourescht » à Redange/Attert

Approbation du projet de modification ponctuelle du PAG au lieu-dit « In der Kourescht » à Redange/Attert concernant la modification des zones de servitude « urbanisation » et l'adaptation des règles y relatives (version juillet 2022), sis commune de Redange, section D de Redange, sur des fonds inscrits aux numéros 1163/4773 ; 1181/5846 et 1183/5847 du cadastre.

Allocation d'un subside au comité d'organisation World Rescue Challenge 2022 a.s.b.l.

Allocation d'un subside extraordinaire de 150,00.- € au « **Comité d'organisation World Rescue Challenge 2022 a.s.b.l.** » à titre de soutien lors de l'organisation du « **World Rescue Challenge 2022** » .

Transfert d'un don à l'Office Social du Canton de Redange suite à la dissolution de l'association « Frënn vum 3. Alter »

Transfert du montant de 4.913,85.- €, résultant de la dissolution de l'association « Frënn vum 3. Alter a.s.b.l. » à l'Office Social du Canton de Redange, tel que prévu dans les statuts de l'association sous rubrique.

Approbation du projet de réaménagement de la rue Faubourg et de la rue Rodenbusch à Nagem

Approbation du devis rectifié du mois d'avril 2022, établi par le bureau d'ingénieurs-conseils TR ENGINEERING, concernant le réaménagement de la rue du Faubourg et de la rue Rodenbusch à Nagem au montant total de de 2.382.457,61.- € T.T.C.

HUIS CLOS : Nomination définitive d'un fonctionnaire du groupe de traitement B1, sous-groupe administratif

Nomination définitive d'un collaborateur du service technique communal comme rédacteur au grade 7 du groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2022.

HUIS CLOS : Promotion d'un fonctionnaire au groupe de traitement A1, sous-groupe scientifique et technique

Promotion d'un collaborateur du service technique communal au grade 15 (niveau supérieur) du groupe de traitement A1, sous-groupe scientifique et technique avec effet au 1^{er} août 2022.

Pénurie d'eau – phase orange

Considérant qu'une pénurie d'eau potable dans la commune est à appréhender et qu'il y a lieu de prendre immédiatement les mesures destinées à réduire la consommation en eau afin de ménager les réserves indispensables à l'approvisionnement de la population en eau

potable, le conseil communal a pris avec effet immédiat et jusqu' avis contraire, le règlement de la teneur suivante :

Article 1er

Sont interdites avec effet immédiat les activités suivantes, à savoir :

- le lavage de véhicules, sauf dans les stations de lavage professionnelles ;
- le lavage de trottoirs, garages, cours et façades ;
- le remplissage de piscines privées et piscines hors sol (gonflables) ou plans d'eau privés ;
- le renouvellement d'eau dans les piscines privées ;
- l'utilisation d'un nettoyeur à haute pression ;
- le fonctionnement de fontaines, sauf les fontaines fonctionnant en circuit fermé ;
- la réfrigération de denrées alimentaires et boissons sous eau courante ;
- l'irrigation de pelouses, parcs, cimetières et terrains de sport à l'exception de nouvelles plantations ;

Ces interdictions ne s'appliquent pas aux entreprises spécialisées dans l'une des activités prémentionnées.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur avec effet immédiat.

Article 3

Les infractions contre le présent règlement sont punies par des amendes de 25 euros au moins à 250 euros au plus.